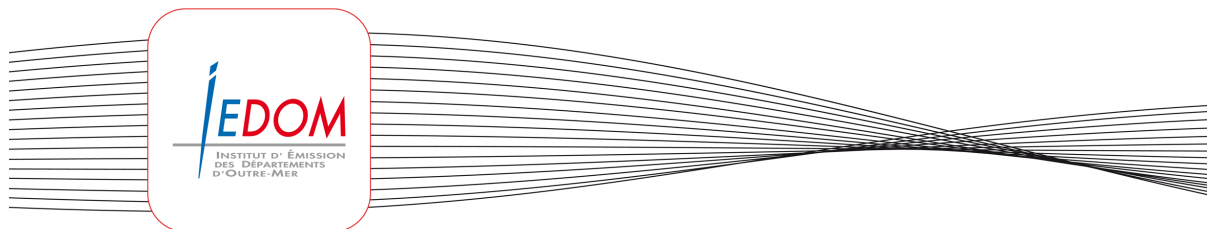


CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

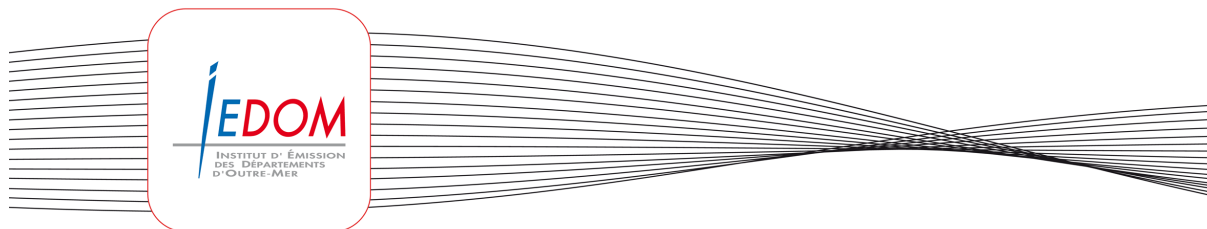
Annexe 3



1 - L'évaluation technique des offres sera faite selon les critères ci-après :

	Critères d'évaluation	Barème	Approche pour l'appréciation
C1	Références de la Société dans le domaine bancaire	25	
C1.1	Expérience dans le secteur de l'audit et structure financière	5	- Très Bonne : 5 points - Bonne : 3 points - Moyenne : 1 points - Insuffisante : aucun point
C1.2	Nombre de missions d'audit légal ou contractuel réalisées au cours des 3 dernières années dans le secteur bancaire, pour le compte de banques centrales du SEBC, et dans des établissements publics	15	- plus de 5 projets : 15 points - entre 3 et 5 projets : 12 points - de 1 à 3 projets : 8 points
C1.3	Implantation, partenariat ou expérience dans les DOM	5	- Oui : 5 points - Non : aucun point
C2	Qualité de la méthodologie proposée et du programme de mission pour la réalisation des prestations objet du marché	25	
C2.1	Compréhension des tâches à réaliser	5	L'appréciation de chaque critère se fera selon la classification suivante : Pour le critère C2.1 - Bonne : 5 points - Assez bonne : 3 points - Moyenne : 2 points - Insuffisante : 1 point
C2.2	Démarche développée pour la réalisation des prestations au siège et dans les DOM	15	Pour le critère C2.2 - Bonne : 15 points - Assez bonne : 10 points - Moyenne : 5 points - Insuffisante : 2 points
C2.3	Champs d'intervention technique	5	Approche exhaustive : 5 points Approche par seuil : 2 points Approche incomplète : 0 points
C2.4	Disponibilité des personnes affectées à la mission au regard du temps requis et cohérence du chronogramme avec la méthodologie proposée	5	L'appréciation de ce critère se fera selon la classification suivante : - Satisfaisant : 5 points - Assez bien : 3 points - Moyen : 2 points - Faible : 1 point
C3	Qualification du personnel proposé pour la réalisation des prestations	25	
C3.1	Nature des diplômes	10(*)	- Bac + 5 et plus : 10 points - Bac + 4 : 6 points - Bac + 3 : 4 points - Bac + 2 : 1 point
C3.2	Niveau d'adéquation avec les compétences requises	15 (*)	- Très bonne adéquation : 15 points - Assez bonne adéquation : 10 points - Adéquation moyenne : 5 points - Absence ou faible adéquation : 0 point
TOTAL		75	

(*)La note retenue pour ces critères sera la moyenne des notes affectées à chaque intervenant.



Une note sera donnée à chacun de ces critères et une note finale sur **75 points** sera attribuée à chaque candidat. A l'issue de l'évaluation technique, toute offre ayant obtenu un total de moins de **40 points** est écartée.

2 – L'évaluation financière des offres est effectuée selon le critère suivant :

L'offre la moins-disante retenue obtient 25 points, les notes des autres offres sont calculées proportionnellement.

$$N_f = P_o/P * 25 \quad \text{où}$$

P : Prix global proposé.

P_o : Prix global de l'offre la moins-disante retenue.

N_f: Note attribuée à l'offre financière.

En cas de groupement de prestataires, une seule offre financière doit être présentée pour l'ensemble du groupement.

3- Classement définitif :

Le classement définitif des offres est arrêté en déterminant la note définitive N attribuée à chaque candidat, calculée à partir de la somme de la note issue de l'évaluation technique (N_t) et celle issue de l'évaluation financière (N_f) :

Les deux offres présentant les notes finales N les plus élevées sont retenues et les soumissionnaires correspondants sont proposés au Conseil de surveillance pour nomination en qualité de Commissaires aux comptes titulaires. Les deux offres suivantes sont également retenues et les soumissionnaires correspondants sont proposés au Conseil de surveillance pour nomination en qualité de commissaires aux comptes suppléants.